

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Séance du 29 septembre 2025 à 20h00
Présidence : Mme Sophie Thury
Salle du Conseil

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la boursière, à la secrétaire municipale, les deux étaient excusées à la secrétaire du Conseil, à l'huissier et au public, la Présidente invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Dix membres du Conseil sont excusés et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
 2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2025
 3. Communications du Bureau du Conseil
 4. Communications de la Municipalité
 5. Préavis n°06/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 721'000.- pour la construction de la salle multifonctions sur la parcelle n°558 "Les Communaux"
 6. Préavis n°07/2025 relatif à l'arrêté d'imposition 2026
 7. Préavis n°08/2025 relatif à la participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional
 8. Préavis n°10/2025 relatif à la rénovation de l'éclairage sportif des Communaux : présentation et nomination d'une Commission
 9. Élection complémentaire de deux délégués et d'un suppléant pour l'ASSAGIE
 10. Élection complémentaire à la Commission d'urbanisme
- 11. Annonces de la Municipalité**
12. Propositions individuelles

**Ordre du jour modifié avec le point 11 ajouté à la demande de la Municipalité,
accepté à l'unanimité.**

1. Appel

40 Conseillers participent à la séance, dix sont excusés (Mme J. Amy, Mme L. Jobin, M. V. Bovet, M. T. Cretegny, M. J.-F. Lange, M. A. Magnollay, M. E. Piguet, M. J.-L. Rochat, M. R. Roussel, M. S. Thury). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

M. C. Fürer a signalé par courriel préalable l'absence d'un e dans l'élocution de Mme H. Laurent en page 277.

M. L. Magnollay souligne que la manière dont l'élection de la Commission de gestion est reportée en page 284 pourrait laisser à penser que seuls deux membres ont été élus alors que tous les membres sont élus chaque année.(tous les membres le sont chaque année)

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil

- Mme S. Thury - Présidente :

Organisation du Bureau : nous nous sommes vues deux ou trois fois avec la secrétaire pour préparer les communications du Bureau ainsi que pour m'aider dans mes débuts et je la remercie de son soutien si précieux pour moi. Je peux vous dire que c'est une secrétaire en or. J'ai eu également une réunion de coordination avec notre Syndic M. Fernandez.

Évènements cet été : durant cet été bien caniculaire, nous avons eu l'occasion de couronner quelques têtes lors de l'Abbaye de la St-Jaques sur notre belle place communale qui porte très bien son nom. La fête fut belle, elle a permis de rassembler bon nombre d'Ettieruz et bien au-delà. Nous avons vécu de jolis moments de convivialité et de partage, dans une ambiance villageoise avec cortèges en fanfare et tambours. Je rappelle que l'Abbaye est ouverte à toutes et tous.

La médiathèque, ce service à la population très apprécié, a célébré ses dix ans samedi 6 septembre.

Le weekend dernier, le caveau de la jeunesse a animé le village en offrant la dégustation des vins de tous nos vignerons, diverses options de restauration ainsi qu'un tournoi de pétanque pour la partie sportive.

Nouveau règlement du Conseil : le nouveau règlement a été validé par la DGAIC (Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes), vous pouvez le consulter sur le site de la Commune.

Élections communales 2026 : en mars 2026, les Vaudoises et Vaudois éliront leurs autorités communales pour les cinq prochaines années. Nous allons devoir en parler autour de nous, je compte sur vous pour encourager vos voisins, amis, connaissances à s'y intéresser et surtout à venir s'inscrire sur les listes qui seront bien entendu ouvertes aussi pour vous, chères Conseillères, chers Conseillers. Un site cantonal dédié à ce sujet est disponible via l'adresse www.cavestjemengage.ch et donne des explications claires qui peuvent vous aider dans la marche à suivre pour se porter candidat et à trouver la motivation pour le faire. Une soirée d'information coorganisée avec la Municipalité aura lieu le 4 décembre avec séance de présentation, vous y êtes conviés dès 18h30, les listes

seront disponibles à ce moment-là également. Nous vous transmettrons plus d'informations ultérieurement.

Organisation du Conseil : voici les dates de nos séances pour cette année ainsi que les dates de remise des rapports pour les Commissions.

Séances CC 2025	Remise des rapports	Commentaires
10 février – 20h	29 janvier	
7 avril – 20h	26 mars	
12 mai – 20h	30 avril	
16 juin – 19h	4 juin	Repas de fin d'année
29 septembre – 20h	17 septembre	
3 novembre – 20h	22 octobre	
15 décembre – 19h	3 décembre	Apéritif de fin d'année

Votations 2025 : 9 février // 18 mai // 28 septembre // 30 novembre.

Élections fédérales et cantonales du 28 septembre 2025 : voici les résultats des votations qui se sont tenues hier, pour la Commune d'Etoy, avec un taux de participation de 52.87% :

Votation cantonale :

Objet 1 : Initiative sauvons le Mormont : refusée à 56.39%, Contre-projet accepté à 72.09%

Objet 2 : Quorum : accepté à 46.30%

Objet 3 : Droits politiques des étrangères et des étrangers : refusé à 53.36%

Votation fédérale :

Objet 1 : Impôts immobilier cantonal sur les résidences secondaires : refusé à 59.95%

Objet 2 : Loi sur l'e-id : accepté à 60.67%

Vérification annuelle des données : des feuilles circulent dans la salle, merci de vérifier que les données sont toujours d'actualité et de nous signaler rapidement tout changement, y compris de compte bancaire.

4. Communications de la Municipalité

a) M. J.-M. Fernandez - Syndic

Nous avons un nouveau concierge pour la salle triple, il s'agit de M. Vincent Vionnet qui a commencé son activité le 1^{er} août. Nous avons engagé un autre collaborateur pour la voirie, M. Loïc Bessire, qui prendra ses fonctions le 1^{er} novembre.

b) M. J.-M. Schlaeppi - Municipal

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle 85-86 – Le Prieuré 10 – aménagement d'un monte-chARGE pour personnes à mobilité réduite,
- Parcelle 117 – La Romanèche – transformation d'une maison villageoise, création de neuf appartements, pompe à chaleur, garages et places de parc,
- Parcelle 122-123 – La Romanèche 18 – transformations intérieures et extérieures du bâtiment ECA (Établissement Cantonal d'Assurance) n°16 par l'aménagement de deux appartements, création d'une dépendance semi-enterrée et d'un garage souterrain pour quatre voitures.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 24 – Chemin du Clos-Devant 5 – remplacement de la porte en bois par un mur en brique,
- Parcelle 371 – Route de la Chenalette 1 – installation d'une laverie,
- Parcelle 705 – Route d'Allaman 37 – création d'ouverture en façade, ainsi que d'un escalier extérieur,
- Parcelle 423 – En Courta Rama 2 – changement d'affectation des locaux.

c) Mme M. Reist - Municipale

Quelques informations sur l'ASSAGIE (Association Scolaire Aubonne, Gimel-Etoy) : le Conseil nommera au point neuf ce soir deux délégués et un suppléant supplémentaire, cela pourra peut-être motiver quelques-uns d'entre vous à se porter candidat. Les Communes délèguent maintenant leur devoir de mise à disposition des infrastructures scolaires et aussi l'accueil parascolaire à l'ASSAGIE. Déjà depuis janvier 2010, le pouvoir au besoin de la scolarité obligatoire était délégué au réseau scolaire ASSAGIE, il s'agit donc de 12 Communes qui ont délégué la mise à disposition des locaux, le transport y compris les patrouilleurs, les devoirs surveillés, le financement des activités sportives et culturelles, les cantines et restaurants scolaires ainsi que les centres des jeunes à l'ASSAGIE. Pour la cantine d'Etoy, nous avons un nouveau chef de cuisine, M. Nicolas Monti. J'ai déjà goûté ce qu'il prépare aux enfants d'Etoy et c'est également très bon, Mélanie a donc très bien été remplacée. Été très bien remplacée ??Sinon la fréquentation de la cantine reste stable, il y a toujours à peu près le même nombre de repas et environ 20 à 25% de pique niques.

Nous en venons à présent au deuxième but de l'ASSAGIE : depuis août 2025 il s'agit d'offrir des places d'accueil pour les enfants via un réseau d'accueil, selon la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants). Le réseau AJE ASSAGIE a donc une autorisation d'exploitation depuis le mois d'août 2025, juste à temps pour la rentrée, et afin de garantir la continuité de l'offre et de minimiser l'impact pour les familles, ce réseau a repris exactement la même politique tarifaire que l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de Morges-Aubonne), les parents des enfants accueillis ne subissent donc aucune modification financière. Les sources de financement du réseau AJE ASSAGIE sont les mêmes que celles de l'AJEMA : participation des parents, participations de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants : encore financée principalement par le Canton même s'ils veulent diminuer leur contribution de CHF 10'000'000.- dans le budget de l'année suivante, par les Communes, par certaines entreprises vaudoises et un don de la Loterie Romande), participation des Communes membres du réseau AJE ASSAGIE.

Les activités opérationnelles de l'accueil collectif sont gérées comme avant. Le réseau ASSAGIE est donc uniquement employeur des accueillantes en milieu familiale (AMF). Pour l'accueil préscolaire, on a du côté gauche de l'Aubonne, l'association Pomme-Cannelle, avec la garderie Pomme-Cannelle à Lavigny. Tout le personnel qui travaille dans cette garderie reste employé par l'association elle-même. Du côté droit de l'Aubonne, il y a l'association AEMA (Accueil Enfance Montherod-Aubonne) avec la crèche Cupidon à Montherod et une nouvelle crèche qui va ouvrir ses portes dès janvier 2026 à Saubraz. La troisième entité pour l'accueil préscolaire est « Là-haut » qui se trouve à Aubonne. Il y a également l'accueil en milieu familial préscolaire. Pour le parascolaire, on retrouve l'association Pomme-Cannelle à gauche de l'Aubonne, avec les UAPE (Unité d'Accueil Pour Écoliers) à Buchillon, à Etoy et à Lavigny. À droite de l'Aubonne, nous avons l'AEMA avec des UAPE à Gimel, Essertines, une nouvelle UAPE « Les Petits Bouchons » qui a ouvert à Féchy, toujours le « Rendez-Vous » à Aubonne, et l'accueil en milieu familial parascolaire. L'entier du budget de l'ASSAGIE pour le réseau scolaire et le réseau accueil de jour des enfants est d'environ CHF 24'000'000.-, c'est un budget important que les délégués à l'ASSAGIE sont appelés à vérifier, à voter. Je vous encourage à postuler au point 9.

d) M. C. Viquerat - Municipal

Nous avons démarré une opération de prospection sur une nappe phréatique au centre du village. C'est un objectif énergétique : l'étude a pour but de vérifier s'il y a bel et bien une nappe dans le secteur, d'estimer sa profondeur, son volume et son sens d'écoulement, de valider la pertinence d'engager des travaux pour un pompage d'essai. Le but de tout ça est de trouver, si possible, une source d'énergie pour quelques bâtiments communaux, avec l'auberge, le bâtiment de ce soir et peut-être également l'ancienne école. Cela va dépendre des possibilités de cette nappe. La prospection consiste en quatre petits forages afin de pouvoir observer la nappe sous-terrainne. Le premier forage se fera dans le parking de l'auberge, il y a un petit point de couleur au sol qui indique l'endroit où le forage sera effectué. Le deuxième endroit est le parking communal Clos-devant, et on essaye de quadriller un peu le secteur avec un troisième endroit dans le parking du Collège des Écureuils. On est à chaque fois sur des parcelles communales. L'objectif est de repérer la nappe, si on ne trouve rien avec ces trois forages, je pense qu'on remballe le matériel et qu'on arrête. Par contre, si, comme prévu, on trouve une nappe, l'idée est de faire un forage complémentaire (deux points envisagés) à l'endroit estimé de réinjection dans la nappe. Pour pouvoir utiliser une nappe, on a un forage dans lequel on pompe l'eau de la nappe, on la fait passer à travers des échangeurs, dans une pompe à chaleur et ensuite on doit réinjecter l'eau dans la nappe. Les forages auront lieu à partir de mi-novembre pour une durée de trois semaines si tout se passe bien. L'objectif de cette étude et de vérifier si on trouve un potentiel non carboné pour chauffer quelques bâtiments communaux en priorité et puis, si c'est une mine d'or, étendre à d'autres bâtiments. Soyons raisonnables, si on arrive à faire deux bâtiments, ce serait déjà pas mal.

Je vous avais parlé il y a longtemps d'un projet de STEP (Station d'Épuration) régionale qui regroupe 19 Communes de St-Prex jusqu'à Rolle en montant presque jusqu'au pied du Jura. Dans ce projet, qui a avancé cahin caha ces dernières années, on avait été longtemps freinés par certains services cantonaux qui nous empêchaient d'utiliser soit

des espaces dédiés à l'environnement ou par la suite à l'agriculture. Nous avons enfin eu un accord du canton courant de l'année passée nous permettant de nous baser en zone agricole. Mais à présent, la Commune territorienne de cet emplacement, qui est l'unique option, s'oppose au projet. Je vous informe que vous allez certainement lire dans la presse ces prochaines semaines, prochains mois quelques articles sur ce sujet. On devrait normalement, d'ici deux mois, démanteler le Comité politique qui s'occupe de ce projet. Ce qui veut dire que chacune des neuf STEP concernées par cette régionalisation va devoir trouver une solution pour se mettre aux normes. Du moment que le projet régional est abandonné, nous allons avoir une pression assez forte du Canton pour moderniser nos STEP et trouver des solutions. Un peu dans l'urgence nous avons lancé il y a quelques mois une étude de faisabilité sur notre STEP de St-Prex, qui regroupe les trois Communes de Buchillon, Etoy et St-Prex, pour vérifier si nous avons assez d'espace métrique et volumétrique sur ce site pour accueillir tous les traitements qui sont requis à l'heure actuelle et probablement dans les dix prochaines années. Cette étude est lancée, on devrait avoir les premières réponses au printemps prochain. A priori, de manière très grossière, il faudrait au moins trois fois le volume d'eau que nous avons dans la STEP actuelle.

- Mme S. Thury - Présidente remercie la Municipalité pour ses communications et demande s'il y a des questions sur ces sujets.

- M. C. Fürer : en ce qui concerne les prospections sur la nappe phréatique, y a-t-il un risque que ce captage influence ce qui se passe aux Communaux ?

- M. C. Viquerat - Municipal : du moment où on suppose qu'il y a la présence d'une nappe, qu'on ne connaît pas bien son écoulement, il y a toujours un risque mais il est un peu mesuré. Selon certains experts, il y a pour le moment trois hydrogéologues qui se sont penchés sur le problème, on aurait un risque sur la Vosettaz, la source qui est vers le Moulin de la Vaux. Ce n'est pas forcément mon avis et deux autres hydrogéologues pensent que, en effet, cette nappe devrait s'écouler direction sud, c'est-à-dire en direction des Communaux. C'est en faisant ces forages qu'on pourra vérifier la présence de la nappe et grâce à des tests de pompage, on pourra observer s'il y a un changement dans la nature ou les débits sur les deux lieux cités. Ce qu'il faut savoir c'est que si on veut exploiter une nappe souterraine, la distance minimale entre pompage et rejet est, sauf erreur, de 60m : à 300m du rejet on ne devrait pas éléver la température de la nappe de plus de 0.5°C ce qui limite la puissance énergétique de cette dernière.

- M. T. Jakob : il me semble qu'il y a quelques temps on avait déjà eu une campagne de reconnaissance afin d'estimer le potentiel géothermique de la région, qui ne s'était pas révélé très favorable. A-t-on des éléments nouveaux pour relancer de nouveaux essais ?

- M. C. Viquerat - Municipal : concernant la dernière étude hydro sismique, donc le passage des camions l'année dernière, l'étude des données est toujours en cours et on attend normalement les premières informations pour la fin de l'année et un rapport pour le milieu de l'année prochaine. Mais cette étude-là concerne les profondeurs entre 1'000 et 3'000m, ce que l'on va chercher ici est une nappe qui se situe entre 15 et 50m, on est vraiment proche de la surface. Ce n'est pas un projet concurrentiel, c'est un projet qui, s'il peut se réaliser sous cette forme-là, est un petit peu plus économique que si on utilise une nappe plus profonde.

- M. P. Lüthi : quel est le nombre de repas servi chaque jour dans notre nouvelle salle triple pour les élèves à midi ? Vous avez parlé d'enfants qui piquent nique pique-niquent

sur place, est-ce qu'ils rentrent encore à la maison ou est-ce que rester sur place est une obligation ?

- Mme M. Reist - Municipale : cela dépend des jours mais en moyenne c'est à peu près 80 repas qui sont consommés par les élèves des Communaux. La cuisine produit également pour d'autres établissements scolaires, il y a dans les 400-500 repas qui sont produits à Etoy et ensuite livrés à d'autres endroits. Non le repas n'est pas obligatoire, il y a encore de nombreux enfants qui rentrent à la maison, nous n'avons pas encore la journée continue en place. Ceux qui pique-niquent mangent sur place un autre repas que celui de la cantine et profite également de l'accueil qui suit.

- M. P. Lüthi : est-ce que le préscolaire est financé de la même manière que le parascolaire ?

- Mme M. Reist - Municipale : oui le préscolaire et le parascolaire sont financés par les parents, la FAJE et les Communes. La cantine n'est pas subventionnée par le Canton, elle ne fait pas partie du réseau et ne touche pas de subvention, elle est uniquement financée par les parents et les Communes.

5. Préavis n°06/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 721'000.- pour la construction de la salle multifonctions sur la parcelle n° 558 "Les Communaux"

- Mme R. Durrer Bolle, rapporteuse de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à l'unanimité d'approuver les conclusions du préavis initial.

- Mme S. Thury - Présidente : les conclusions sont identiques à celles du préavis initial et j'ouvre la discussion.

- M. T. Jakob : merci pour le détail des coûts supplémentaires, qui sont compréhensibles pour un projet de cette ampleur. Ce qui m'a manqué dans le préavis, ce sont les bases sur lesquelles le renchérissement est calculé, en principe ce sont des clauses qui se définissent dans le contrat. Ici on ne comprend pas très bien d'où ça sort, où je ne l'ai pas vu, pouvez-vous nous donner des précisions à ce sujet-là ?

- M. C. Viquerat - Municipal : ce qu'il faut bien avoir en tête c'est que le contrat d'entreprise, on parle uniquement de ce contrat-là qui représente une grosse partie de la dépense, était forfaité et il n'y avait pas de rubrique particulière concernant le suivi de l'inflation. Mais juste pour rappel, l'inflation n'était pas énorme pendant cette période, juste sur la fin, je pense qu'on serait autour des 2.5% sur les trois ans, sans avoir les chiffres en tête. Ce qui était pris en compte ce sont tous les éléments qui sont venus se greffer sur ce projet : d'une part, ce qui nous surprenait énormément et qui est très difficile à accepter, ce sont les oubliés. Ensuite on a eu les différentes augmentations sur les matériaux : il est très difficile de déterminer et de vérifier le pourcentage de l'augmentation. J'ai donné un exemple à la Commission des finances sur les fers à béton : dans le cahier des charges et dans l'offre il est prévu un volume de béton armé, ça représente Xm3, avec un prix à côté. Mais il n'est pas mis que ce béton contient X tonnes de ferraillage, Au moment où on a discuté de l'augmentation du coût des fers à béton, c'était estimé à 213 ou 216 tonnes, nous n'avons pas la compétence, notre BAMO (Bureau d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage) non plus, de dire si c'est juste ou pas. Il y avait des tarifs que nous voyions voyons bouger sur le marché, c'est sûr. Mais au moment où on a discuté et quelque part accepté l'augmentation des coûts, les plans de ferraillage

n'étaient pas encore effectués, nous n'avions donc aucune idée du nombre de tonnes réel utilisé au moment de signer l'accord d'augmentation de ces prix. C'est terriblement difficile de dire que c'est une augmentation de 20 ou 30 %, on ne peut pas le contrôler. C'est valable pour le prix de l'aluminium pour les façades, pour le prix du cuivre pour les fournitures électriques... On n'a pas de moyen véritable de contrôler ces données.

- M. T. Jakob : sur les postes oubliés on peut très bien comprendre sur un projet de cette ampleur, c'est usuel, pas surprenant. Sur les quantités, on calcule à la fin ce qui a été effectivement utilisé, c'est normal. Mais sur le renchérissement lui-même, surtout sur des projets qui vont s'étaler sur plusieurs années, il est usuel dans les contrats de préciser le renchérissement qui sera pris en compte et sur la base de quels indices, et là comme je comprends cela n'a pas été fait, donc peut-être, pour une prochaine occasion, faudrait-il le prévoir, ce qui donne des bases de discussion, de négociation avec l'entreprise, car je ne sais pas comment cela a été négocié dans ce cas. Quand on a des bases concrètes contractuelles dès le départ, c'est un peu plus facile à négocier.

- M. C. Viquerat - Municipal : oui et non car on a consulté nos avocats conseils, dans la branche de la construction il est reconnu que le client doit rentrer en matière lorsque les augmentations dépassent de manière exceptionnelle 5% et là c'était chaque fois le cas.

- M. T. Jakob : c'est évident que le renchérissement doit être pris en compte, mais si on peut le régler dès le départ dans le contrat sur la base que quel indice, ça facilite beaucoup les négociations futures. Je vous conseille de prévoir ces choses-là dès le départ dans les contrats pour un prochain cas. Merci.

- M. C. Viquerat - Municipal : je vous remercie de nous encourager à lancer de nouveaux projets, nous n'y manquerons pas.

- M. C. Fürer : vous avez rappelé que le Conseil avait accepté le principe d'augmenter le nombre de panneaux solaires sur le toit. Cela nous avait été présenté pour un montant estimé à CHF 88'000.- hors taxes, on retrouve ça dans le rapport. À l'époque vous aviez parlé d'une subvention potentielle de CHF 25'000.-, je voulais savoir si elle a été obtenue et, si c'est le cas, elle aurait pu figurer dans ce rapport. Qu'est-ce qui est advenu de cette subvention ?

- M. C. Viquerat - Municipal : nous avons commencé à recevoir quelques subventions, particulièrement celles pour le photovoltaïque, y compris la paroi. L'augmentation prévue était proportionnelle, nous avons reçu de mémoire un peu plus de CHF 32'000.- ou CHF 33'000.-. Ce que nous avons reçu était cohérent à ce qu'on attendait, même un poil supérieur.

- M. C. Fürer : ce qui veut dire que ces subventions n'apparaissent pas dans le préavis tel que présenté. Est-ce qu'au final elles vont aller dans le même pot comptable pour faire diminuer cette facture d'augmentation des charges, comment ça va se passer ?

- M. C. Viquerat - Municipal : actuellement vous avez dans le décompte du préavis y compris l'augmentation du budget de CHF 721'000.-, que les charges. Les subventions ne sont pas comptées là-dedans. À l'heure actuelle, nous avons reçu les subventions pour le photovoltaïque, pour les engins de sport et, en attente, pour la salle.

- M. C. Fürer : ces subventions vont donc venir diminuer le coût de cette augmentation.

- M. C. Viquerat - Municipal : voilà mais de toutes manières quand on demande un crédit de construction on doit le prendre hors subventions et dons.

- Mme S. Thury - Présidente, constate que la parole n'est plus demandée, clôt la discussion et propose un vote des conclusions en bloc, sauf si quelqu'un s'y oppose, ce qui n'est pas le cas.

Vote

1. d'allouer le crédit complémentaire de CHF 721'000.- pour financer les travaux de construction de la salle multifonctions sur la parcelle n°558 « les Communaux »,
2. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant aux mêmes conditions que le crédit initial pour la construction de cette salle conformément aux délais légaux.

Accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 07/2025 relatif à l'arrêté d'imposition 2026

- M. M. Thomson, président de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions du préavis initial.
- Mme S. Thury - Présidente : les conclusions sont identiques à celles du préavis et la discussion est ouverte.
- M. C. Fürer : par curiosité, il y a deux ans nous avions voté l'imposition sur deux ans, là sur un an, la législature va s'arrêter, est-ce que c'est par courtoisie pour la future Municipalité, ou est-ce que c'est obligatoire, on ne peut pas dépasser ?
- M. J.-M. Fernandez - Syndic : c'est tout à fait par courtoisie pour la future Municipalité, je pense qu'il était important qu'elle aussi puisse se prononcer quand elle commence son activité.
- Mme S. Thury - Présidente, constate que la parole n'est plus demandée, clôt la discussion et propose un vote des conclusions en bloc sauf si quelqu'un s'y oppose, ce qui n'est pas le cas.

Vote

1. de maintenir, pour l'année 2026, le taux à 60% de l'impôt cantonal de base (100%) sur :
 - a.- l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers,
 - b.- l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales,
 - c.- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.
2. de maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.
- 3.- de maintenir les rubriques 1 à 9 de l'arrêté 2026 au taux de 2025,
- 4.- d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2026,
- 5.- d'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

Accepté à l'unanimité.

7. Préavis n°08/2025 relatif à la participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional

- Mme A. Roulet-Wyss, rapporteuse de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à la majorité de rejeter ce préavis.
- M. J. Spring, rapporteur de la Commission ad hoc, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à la majorité de rejeter chacun des deux points proposés par ce préavis.
- Mme S. Thury - Présidente : je constate que les conclusions des deux Commissions divergent de celles du préavis initial mais qu'elles sont identiques entre elles. La discussion est ouverte.
- M. J.-M. Fernandez - Syndic : j'ai quelques remarques par rapport aux rapports qui ont été fournis. Tout d'abord sur celui de la Commission des finances où on parle dans le dernier paragraphe que la Commune d'Etoy participe dans le cadre de la péréquation au versement aux villes de ce Canton, d'un montant de CHF 1'200'000.- et que, via ce montant, la Commune d'Etoy participe déjà au financement des infrastructures sportives de la ville de Morges. Certes mais cela ne s'arrête pas là. La péréquation, dans son volet ville, permet de financer les infrastructures des villes à disposition d'autres Communes du Canton, que ce soit sportives, culturelles et on inclut également, je ne comprends pas très bien...on inclut également les transports etc...c'est pour ça que j'interviens, les transports publics, ce n'est pas simplement une fonction de cet aspect-là. J'en viens à la Commission ad hoc car il y a des choses qui m'ont énormément surpris : quand on nous dit que la Commission ad hoc estime que ce projet aura vocation essentiellement locale et répondra en premier lieu au besoin morgien. J'aimerais juste rappeler ici que c'est la seule infrastructure de glace entre ici (sans compter l'ouest, si on va jusqu'à Nyon ils n'ont pas de patinoire, au-delà ils en ont une) et Lausanne. Un positionnement local me paraît quelque peu léger. De plus elle note que « la gestion et la gouvernance incomberont directement à la Commune de Morges malgré le soutien éventuel des autres Communes du District. » J'aimerais rappeler quand même que c'est Morges le porteur de projet, qui a la plus grosse part du « gâteau » à payer et que cette Commune paiera intégralement par la suite, sans apport de qui ce que soit, toute la gestion et toutes les infrastructures, et le maintien de ces infrastructures. Une autre question a été posée lors de la soirée passée avec les deux Commissions, concernant ce que la ville de Morges pourrait nous offrir de plus en contrepartie de notre engagement : comme déjà mentionné à l'époque « offrir un rabais aux habitants des Communes subventionneuses sur les abonnements à la patinoire, d'attribuer aux classes des Communes subventionneuses la priorité des réservations en périodes scolaires ». On m'a demandé si on pouvait avoir des billets d'entrée gratuits, question que j'ai posée, la réponse est venue un peu tard, après que les Commissions ont eu statué, et on nous dit « d'offrir un quota annuel d'entrées gratuites réservées aux habitants des Communes subventionneuses ».
- M. M.-O. Christinat : je crois que je vais aller dans le même sens que M. Fernandez, peut-être un peu plus virulent. J'ai lu attentivement les quelques pages des rapports des deux Commissions, et n'y ai trouvé aucun argument sérieux, ou suffisamment pour refuser ce préavis de 13 pages très bien présenté. Je prierai d'abord les membres des deux Commissions de ne pas se sentir ici personnellement visés.

1. Invoquer la péréquation intercommunale pour dire "On a déjà donné", ce n'est pas sérieux.
 2. Dénigrer le système de financement régional de l'ARCAM (Association de la Région Cossonay, Aubonne, Morges), pour dire qu'ailleurs on ne fait pas comme cela, et que si on donne le petit doigt on nous prendra tout le bras, ce n'est pas sérieux.
 3. Enfin dire que les Etierruz n'auront pas d'avantage financier en contrepartie de notre soutien, cela tient d'un esprit de clocher que je croyais dépassé de nos jours. C'est penser que personne à Etoy n'a de patins dans ses armoires, que personne à Etoy ne s'inscrira au club d'escrime de Morges, ni à aucun autre club. De la même façon que les sociétés locales d'Etoy ne seraient ouvertes qu'aux gens du village. Par contre, le préavis contient tous les arguments pour accepter ce soutien.
 1. Son impact régional a été validé par le comité de l'ARCAM, ainsi que la qualité du projet. Tous les critères du système de financement régional sont cochés en vert.
 2. Dixit le préavis : "la patinoire accueille également chaque saison entre 5'500 et 6'000 élèves, dont une partie provient des villages voisins". Etoy par exemple est à 8 km.
 3. Une patinoire est bien sûr d'un intérêt régional, mais il y aura aussi une salle d'escrime. J'accompagne mon petit-fils à ses entraînements dans une petite salle vétuste au bout de Tolochenaz. J'ai découvert, outre un club très dynamique, que ce sport a besoin d'une salle très spécifique, je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup dans le district et pas que ce soit possible dans notre salle multifonctions.
 4. Il y aura également d'autres espaces sportifs pour de nouvelles activités, outre l'escrime, des arts martiaux, de la boxe et une salle d'escalade.
- Enfin du point de vue financier, on vient d'accepter un crédit complémentaire de CHF 700'000.- pour la salle multifonctions. On peut en outre garder le taux d'imposition inchangé à 60%, car les finances de la Commune se portent bien. Dans ce contexte, l'impact de ce soutien de CHF 262'800.- est tellement faible... que la Commission des finances n'en parle pas.
- Mme V. Hüsler : dans le préavis on tourne autour des CHF 14'000'000.- après déduction de subventions et j'ai vu dans le journal, et sur internet, qu'on parle plutôt de CHF 24'000'000.-. Pourquoi y a-t-il une telle différence en parlant du même projet ?
- Mme R. Durrer Bolle lit un extrait trouvé sur internet « le projet de transformation de la patinoire de Morges en complexe sportif Quatre-saisons représente un coût total sur 30 ans de CHF 24'300'000.- financé via un partenariat public-privé. Le coût effectif des travaux est de CHF 15'800'000.- tandis que le reste couvre la maintenance technique et la garantie sur les installations pour toute la durée du contrat. La ville de Morges versera une annuité de CHF 810'000.- pour couvrir l'ensemble de ces frais ».
- Mme A. Roulet-Wyss : je souhaite répondre à la remarque de nos arguments pas sérieux et notamment en ce qui concerne la péréquation financière et de la contribution pour les villes : effectivement la contribution annuelle de CHF 1'200'000.- n'est pas uniquement consacrée aux installations sportives des villes, il n'empêche qu'elle est en partie consacrée à cela et que, si on suit la logique de participation de financement proposée par l'ARCAM, on pourrait tout à fait être ensuite sollicités on pourrait très bien ensuite être sollicité pour une rénovation du théâtre de Beausobre, pour je ne sais quelle autre infrastructure régionale, l'Opéra de Lausanne, allons-y, mais non ils l'ont rénové il n'y a pas longtemps et ce n'est pas dans l'ARCAM. Des choses qui dépendent effectivement des villes et qui sont à ce titre-là rémunérés via la péréquation, je pense donc que cet argument est quand même assez sérieux.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : juste une petite précision quand même, la proposition est portée par l'ARCAM mais c'est libre. Toute Commune porteuse de projet peut venir avec une demande de financement, on n'est pas obligé de suivre pour tel ou tel projet, c'est un choix des Municipalités qui sont consultées.

- M. C. Fürer : je vais essayer de rebondir mais avec beaucoup moins de verve sur l'intervention de M. Christinat parce que j'avais en fait un peu la même réflexion, je trouvais le rapport de la Commission ad hoc un peu étriqué, qu'il manquait de vision. On parle ici d'une construction régionale avec un intérêt pour toute la région y compris pour Etoy. Le concept de la participation volontaire me semble intéressant. J'envisage de voter oui parce qu'il faut qu'on puisse soutenir ce genre d'infrastructure régionale et puis de façon très égoïste, je me demande si on ne pourrait pas aussi une fois solliciter ce même genre de support auprès des Communes voisines quand on voudra par exemple étendre le terrain de sport, on a entendu parler de terrains de football synthétiques, de terrains de tennis couverts...peut-être que les Communes pourraient nous renvoyer l'ascenseur dans le futur, purement hypothétique, mais si on joue le jeu dans un sens peut-être qu'elles joueront aussi le jeu dans l'autre sens, c'est possible.

- Mme S. Thury - Présidente constate que la parole n'est plus demandée et clôture la discussion.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic fait remarquer que les conclusions des deux Commissions divergent sur la forme.

- Mme S. Thury - Présidente demande à la Commission ad hoc si elle souhaite se rallier à la conclusion de la Commission des finances. Après concertation, Mme S. Jara, Présidente de la Commission ad hoc, confirme que c'est le cas.

Vote

- de refuser ce préavis.

Le préavis est rejeté à la majorité par 19 voix pour le rejet, 16 voix contre le rejet, 4 abstentions.

8. Préavis n°10/2025 relatif à la rénovation de l'éclairage sportif des Communaux : présentation et nomination d'une Commission

- Mme S. Thury - Présidente : je vais passer la parole à M. R. Corthay en sachant que ce sujet sera traité par la Commission des finances et une Commission ad hoc pour laquelle j'attendrai vos candidatures une fois le sujet débattu.

- M. R. Corthay - Municipal : il s'agit de remplacer l'éclairage du terrain de foot, sur lequel il y a six mâts avec plusieurs luminaires dessus. Quatre mâts sur la place de fête qui fait aussi office de terrain d'entraînement. Trois mâts sur le skate-park ainsi que le terrain d'entraînement du foot et quatre mâts qui concernent le tennis. Par rapport aux coûts qu'on a eu jusqu'à présent ça devrait être un préavis qui serait juste en dessous des CHF 200'000.- ou à CHF 200'000.- moins les subventions. Est-ce que vous voulez d'autres informations ? Cela n'a pas l'air d'être le cas alors je laisse la Commission se former.

- Mme S. Thury - Présidente : j'attends vos candidatures pour la Commission ad hoc.

M. Gregory Knigge, M. Christophe Fürer, Mme Irène Golay, Mme Yolanda Barrientos, M. Julien Spring et M. Raphael Favre sont élus par acclamation.

9. Élection complémentaire de deux délégués et d'un suppléant pour l'ASSAGIE

- Mme S. Thury - Présidente : comme vous vous en souvenez probablement, les statuts de l'ASSAGIE ont été modifiés. Etoy doit être représenté par quatre délégués et deux suppléants à présent. Actuellement sont délégués Mme Laurence Jobin, Mme Magali Gaget et suppléante Mme Chantal Herzog. Mme Herzog souhaite présenter sa candidature en tant que déléguée. J'attends vos candidatures pour le poste de délégué.

Mme Annick Lachat et Mme Chantal Herzog sont élues déléguées par acclamation.

- Mme S. Thury - Présidente : Mme Herzog étant à présent déléguée, il nous faut trouver deux suppléants ou suppléantes, j'attends vos candidatures.

Mme Erika Glauser se porte volontaire.

- Mme M. Reist - Municipale : il y a normalement deux assemblées par année, la prochaine est mercredi prochain, le 8 octobre, pour adopter le budget principalement. Il y a également le rapport des Directions des deux établissements, celui d'Aubonne et celui de Gimel-Etoy. Il y a une deuxième assemblée en mai ou juin, pour adopter les comptes, il y aussi le rapport des Directions. Comme je vous l'ai dit, il s'agit d'un budget important, environ CHF 24'000'000.- donc ça demande un peu d'étude. Il y a une Commission de Gestion dont fait partie Mme Gaget, qui étudie plus en détails encore le budget et qui émet un rapport. Il n'y a pas de nombreuses séances.

Mme Erika Glauser et M. Gregory Knigge sont élus délégués suppléants par acclamation.

10. Élection complémentaire à la Commission d'urbanisme

- Mme S. Thury - Présidente : en tant que Présidente du Conseil je ne peux plus siéger à la Commission d'Urbanisme, il nous faut donc élire une ou un nouveau membre. J'attends vos candidatures. Là aussi c'est très peu de travail, je crois que je n'ai jamais fait, si ça peut encourager.

M. Patrick Lüthi est élu par acclamation.

11. Annonces de la Municipalité

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : comme vous le savez nous sommes en préparation d'élections, le 8 mars 2026 vous serez appelé à nous reconduire ou pas. La Municipalité souhaite vous annoncer qu'elle se représente avec quatre de ses membres, Marianne Reist, Jean-Marc Schlaepi, Charly Viquerat et moi-même. M. R. Corthay a décidé de prendre sa retraite, je le remercie d'ores et déjà pour tout le travail qu'il a accompli depuis le temps qu'on est ensemble dans cette Municipalité et j'aurais l'occasion très

certainement d'approfondir lors des dernières séances de l'année prochaine, en tous cas merci déjà pour lui.

12. Propositions individuelles

- Mme S. Thury - Présidente : juste un point avant de vous donner la parole, n'hésitez pas à faire un peu de publicité pour vos manifestations villageoises dans les propositions individuelles, sachant que nous avons un Conseil tous les deux mois environ. Suite à une demande de partage de publicité aux membres du Conseil, nous ne sommes pas en mesure de partager les adresses électroniques, la loi est ainsi faite. Maintenant je passe la parole à qui la souhaite.

- Mme I. Golay : j'ai une petite question pour la Municipalité, j'ai peut-être loupé un Conseil, pourquoi le clocher ne sonne plus ? Cette nuit j'ai fait une grande insomnie et en ai fait le constat : il sonne à huit heures moins le quart, à midi moins le quart, avant les cultes mais le reste du temps il me semble qu'il ne sonne plus, ça m'a un peu perturbée cet été je l'avoue. Deuxième chose, c'est un petit coup de gueule, comme ça je reste fidèle à moi-même : ce soir nous avons délibéré sur un sujet, nous avons reçu un préavis municipal, une Commission des finances s'est penchée dessus, ainsi qu'une Commission ad hoc, et puis on a voté. Je suis toujours effarée de voir qu'il y a des gens qui n'arrivent pas à se décider entre oui ou non. Je ne vais viser personne car ça arrive souvent mais quand si vous ne savez pas, posez des questions ! Soit le préavis apporté n'était pas complet, soit les réponses n'étaient pas complètes, je me pose la question. Je me mets dans les Commissions, on travaille sur le sujet, on tente de poser des questions pertinentes à la Municipalité, comme on dit « il n'y a pas de question bête, on ne peut pas tout savoir », et chaque fois on a des gens qui s'abstiennent et je ne comprends pas. Je vous encourage soit à aller dans des Commissions soit à poser des questions lorsque la parole nous est donnée.

- M. R. Corthay - Municipal : c'est effectif, le marteau qui tape les quarts d'heure, demi-heures et heures est déjà parti à Rome. Il est descendu d'un étage dans le clocher, on a regardé avec l'entreprise qui s'occupe des cloches, c'est commandé, ils vont changer le mécanisme avec un mécanisme un peu plus doux et il sera placé de l'autre côté de la cloche, mais ça devrait resonner, donc c'est commandé

- Mme. S. Thury - Présidente : merci M. Corthay, donc ne comptez pas trop sur les cloches pour vous réveiller pendant quelque temps.

- M. P. Lüthi : je vais profiter du fait que vous avez dit qu'on pouvait faire de la pub pour des sociétés locales. Ce n'est pas tout à fait une société locale, il s'agit des petits animaux Nyon-La Côte. On sera de nouveau présents cette année pour notre exposition cantonale de poules, lapins, pigeons, oies, faisans, canards... à la salle polyvalente, les 7-8-9 novembre. Je remercie aussi la Commune d'avoir remis un joli panneau électronique à l'entrée près des Communaux, qu'on va s'empresser d'utiliser cette année.

- Mme S. Thury - Présidente : j'avais dit pour vos manifestations villageoises donc pas forcément que pour les sociétés locales.

- M. C. Fürer : je vais rebondir sur les petits animaux à plumes notamment. On m'a rapporté début septembre des tirs dans un champ de maïs en dessous du tennis. Je ne suis pas du tout au courant des zones de chasse mais ça me semblait bizarre que des personnes tirent du gibier à plumes apparemment depuis un champ. Est-ce que quelqu'un peut m'expliquer ce que c'était ?

- Mme S. Thury - Présidente : Je vous rassure ce n'était pas la société de tir. Il n'y a pas l'air d'avoir de réponse à ces tirs.

- M. J.-M. Mérinat - huissier explique que cela provient d'une installation électronique qui fait partir des gaz pour éloigner les oiseaux du champ cultivé. Ce ne sont pas des tirs mais plus comme des pétards.

- M. C. Fürer : ceux-là on les entend régulièrement mais apparemment c'était quelque chose de différent et il y aurait des personnes qui seraient reparti avec des volatiles dans les mains. Je n'étais pas présent moi-même. Ça ne semble pas très normal là-bas et je suivrai avec la Municipalité.

- Mme S. Thury - Présidente constate que la parole n'est plus demandée, elle clôture la séance et donne rendez-vous à l'Assemblée le 3 novembre même heure, même endroit.

**La séance est levée à 21h33.
Prochaine séance le 3 novembre 2025.**

La Présidente
Sophie Thury

La Secrétaire
Fanny Gantin

